



Lac-Mégantic, le 22 mai 2025

**Objet : ADDENDA 1**

La date limite initialement fixée au **6 juin 2025** est désormais reportée au **19 juin 2025**.  
La date limite pour la réalisation finale des travaux initialement fixée au **30 juin 2027** est désormais fixée au **31 mars 2027**. (Les travaux devront être réalisés et facturés suffisamment rapidement pour que le rapport de d'activité soit déposé et validé, et que les versements de la subvention soient faits au plus tard le 31 mars 2027).

Cette modification prend effet à compter de la date de signature du présent addenda.

Fait à Lac-Mégantic, le 22 mai 2025.

---

Patrice Gagné,  
Directeur de l'aménagement et de la protection du  
territoire de la MRC du Granit